

<https://www.cpalb.fr/la-formation-trimix>



Date de mise en ligne : dimanche 24 novembre 2013

---

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

---

# QUALIFICATION DE PLONGEUR TRIMIX ÉLÉMENTAIRE

## ORGANISATION GÉNÉRALE

La formation est assurée au sein d'un club ou d'une structure commerciale agréée par la FFESSM ou par une commission technique régionale de la FFESSM.

La qualification de Plongeur Trimix Élémentaire n'est pas un brevet.

La formation s'effectue exclusivement en milieu naturel.

Elle est validée, à l'issue d'une formation reçue dans le cadre d'un stage ponctuel, par un MF2 (E4) moniteur Trimix FFESSM ou par un BEES2 (E4) ou par un DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS (E4) moniteur Trimix FFESSM licencié.

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

Être âgé de 18 ans au moins à la date de la délivrance de la qualification.

Être au minimum titulaire du Niveau 3 de la FFESSM ou d'un brevet admis en équivalence.

Être titulaire de la qualification de Plongeur Nitrox Confirmé de la FFESSM ou d'une qualification équivalente.

Avant l'entrée en formation, avoir effectué un minimum de 15 plongées au delà de 40 mètres attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie.

- Contrôle médical : [se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.](#)

## PRÉROGATIVES

Les plongeurs titulaires de la qualification PLONGEUR TRIMIX ÉLÉMENTAIRE pourront plonger au Trimix à une profondeur maximum de 70 mètres.

Les plongeurs trimix élémentaire ont les mêmes prérogatives que celles définies dans le Code du Sport, correspondantes à leur qualification. (PTH70)

# QUALIFICATION DE PLONGEUR TRIMIX

## GÉNÉRALITÉS

L'objectif d'atteindre une zone de plongée dépassant 70 mètres nécessite de mettre en oeuvre des moyens importants du fait des grandes quantités de gaz emmenées et de la complexité de l'équipement.

Les risques potentiels vont s'accroître, imposant une préparation méticuleuse des plongées.

La notion de plongée avec « plafond » prend ici toute son importance ; le retour immédiat à la surface devient quasiment impossible à moins de disposer d'un caisson au bord de l'eau.

La redondance du matériel est maintenant de règle, afin d'autoriser une complète indépendance face aux difficultés rencontrées. Ainsi les blocs seront soit indépendants, soit reliés par une vanne d'isolation accessible et manipulable aisément. La flottabilité aussi sera doublée.

Emmener sa décompression sur soi nécessite de gérer de nombreux blocs et pose des problèmes de lestage.

De ce fait, le risque d'essoufflement, écarté précédemment par la présence d'hélium et une teneur normale en oxygène, apparaît à nouveau, aggravé par la nature de gaz utilisés.

La logistique à mettre en oeuvre croît très vite en atteignant des profondeurs importantes, nécessitant de mobiliser une équipe d'assistance et d'importants moyens, limitant ce type de plongée à des plongeurs très confirmés.

La décompression sera toujours calculée grâce à des logiciels pour éditer les tables et l'usage des ordinateurs de poignet embarqués va certainement se généraliser et se démocratiser. La programmation et la planification des plongées sont ici vitales.

### ORGANISATION GÉNÉRALE

La formation est assurée au sein d'un club ou structure commerciale agréée par la FFESSM ou un organisme déconcentré.

La qualification de PLONGEUR TRIMIX n'est pas un brevet.

La formation s'effectue exclusivement en milieu naturel.

Elle est validée, à l'issue d'une formation reçue dans le cadre d'un stage ponctuel, par un MF2 moniteur Trimix FFESSM ou par un BEES2 ou un DE-JEPS ou un DES-JEPS moniteur Trimix FFESSM licencié.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans au moins à la date de la délivrance.
- Être au minimum titulaire du Niveau 3 de la FFESSM ou d'un brevet admis en équivalence.
- Être titulaire de la qualification de Plongeur Nitrox Confirmé de la FFESSM ou d'une qualification équivalente.
- Être titulaire de la qualification de PLONGEUR TRIMIX ÉLÉMENTAIRE de la FFESSM.
- Avoir effectué 10 plongées Trimix, dont 5 entre 50 et 70 mètres et dont 5 avec remontée en utilisant un NITROX et/ou des paliers oxygène depuis l'obtention de la qualification « PLONGEUR TRIMIX ÉLÉMENTAIRE ».
- Contrôle médical : [se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.](#)